

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 juin 2024

PACT'MATIERES :
ORIENTATIONS

N° CS2024-27

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin deux mille vingt-quatre à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 14 juin 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ - Mme Aurélie CHARILLON - M. Max GIRIAT - Mme Claire CHUINARD – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET- M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE - M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M. Philippe MONET – M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE – M. Claude THABUIS - M. Benjamin VIBERT –Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZZIOTI, suppléante de Mme Christine DUPENLOUP – M Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Gérard STEHLE suppléant de M. Yves CHEMINAL

- Délégués représentés :

Mme Carole VINCENT donne procuration à M. Michel MERMIN - M. Christophe ARMINJON donne procuration à M. Jean-Claude TERRIER – Mme Catherine BRUN donne procuration à M. Benjamin VIBERT

- Délégués excusés :

Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert BERTRAND - Mme Marie-Pierre BERTHIER -

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 4

**Mme Chrystelle BEURRIER - M. Stéphane VALLI
– M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT -
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Christine
DUPENLOUP - Mme Carole VINCENT – M. Yves
MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – M.
Cyril DEMOLIS – M. Christophe SONGEON – M.
Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER - Régis
PETIT – Mme Catherine BRUN - M. Sébastien
JAVOGUES**

PRESENTATION DU PACT'MATIÈRES DU GRAND GENEVE : ORIENTATIONS

Le « **Pact'Matière** » est le **plan d'actions dédié à l'économie circulaire du Grand Genève**. Celui-ci s'inscrit dans le cadre des principes de la charte « **Grand Genève en Transition** ».

En 2021 et 2022, le canton de Genève et les Services Industriels de Genève ont financé un mandat afin de réaliser une **étude « accélération de l'économie circulaire du Grand Genève »**. Cette étude a permis d'identifier le « métabolisme du Grand Genève » (flux de matières et de capitaux entrants et sortants) : c'est sur sa base que la Charte « Grand Genève en Transition » a pu établir de diviser par 5 l'empreinte matière territoriale afin de respecter les limites planétaires. L'étude a également identifié les filières économiques stratégiques et les opportunités d'actions qui s'y rattachent tant pour le secteur public que pour le secteur privé (entreprises et citoyens-consommateurs).

L'étude a été accompagnée d'un séminaire politique avec les élus du GLCT Grand Genève en novembre 2021 et en séminaire politique métropolitain le 13 octobre 2022. Ces derniers avaient souhaité la mise en place d'un plan d'actions priorisé.

Depuis, le canton de Genève a mandaté 2 cabinets ; ECOSYS et David Martin Conseils sur la période automne 2022-fin 2023 afin d'**élaborer à l'échelle du Grand Genève un programme d'actions** dénommé « **Pact'Matière** » autour de **3 cibles** (cf. point 1.4), **2 indicateurs** (cf. point 1.2), **5 filières** (cf. point 1.3), **7 propositions d'engagement politiques** (cf.1.1) et **9 fiches action** (cf. 2.1).

Les élus du Grand Genève ont adopté en Groupe de Travail politique Transfrontalier et suite au séminaire transfrontalier du 28 novembre 2023, **7 propositions** à faire porter par le secteur public :

1. Assurer et renforcer le **rôle de leadership** des acteurs publics du Grand Genève afin de préciser la vision partagée pour le territoire, accélérer la mise en réseau des compétences et créer les conditions institutionnelles propices au développement régional de l'économie circulaire.
2. Garantir l'**exemplarité des collectivités publiques** en plaçant les principes de circularité au cœur des pratiques d'achat et dans la conception des investissements publics.
3. Explorer les **évolutions normatives et réglementaires** possibles pour **réduire les obstacles liés à la frontière nationale** afin d'améliorer – au niveau du bassin de vie du Grand Genève – l'essor équilibré des initiatives françaises et suisses d'économie circulaire et développer de nouveaux modèles d'affaires.
4. **Mettre en œuvre les règles d'aménagement et d'urbanisme circulaire pour stimuler les solutions de production/transformation locales**, promouvoir l'utilisation durable des ressources et réduire le gaspillage (foncier, matériaux, énergies).

5. Concevoir des **modalités nouvelles** ou renforcées **de financement** de la transition écologique, dont la circularisation de l'économie constitue une condition essentielle et pour laquelle elle offre des leviers régionaux.
6. Encourager et accompagner des **dispositifs de formation** complémentaires et coordonnés.
7. Mener une **communication** positive et développer des **actions de sensibilisation** adaptées aux trois publics cibles.

2 principaux indicateurs identifiés

L'étude Accélération de l'économie circulaire du Grand Genève évalue que l'empreinte matière* des biens et services consommés par le territoire est 13 fois supérieure à celle de la production. Ceci reflète le fait que 40 % de la demande du territoire est satisfaite par le biais d'importations.

*L'empreinte matière comprend l'ensemble des matières premières mobilisées pour satisfaire la consommation finale. **L'empreinte matière du Grand Genève est estimée à plus de 19 tonnes par an et par habitant.**

L'empreinte carbone, quant à elle est évaluée **entre 10 et 11,2 tonnes de CO2 équivalent par an et par habitant.**

L'étude en conclut que la voie vers une économie soutenable passe par **une réduction de l'empreinte matière par habitant à 6 t/hab./an d'ici à 2050 et de l'impact carbone autour de 2 t CO2 éq./hab./an d'ici à 2050.** La Charte du Grand Genève en transition affiche les mêmes ambitions avec pour objectif une **réduction de l'empreinte matière par 5 et de neutralité carbone d'ici à 2050.**

5 filières économiques dont 3 stratégiques pour atteindre les objectifs

L'étude identifie **5 filières stratégiques**, en termes de possibilité d'actions et d'empreinte matière, compte tenu de leur impact territorial, de leurs importations et de la demande régionale :

1. Bâtiments et travaux publics (inclut la déconstruction),
2. Industrie (des machines et équipements, pharmaceutiques, produits de santé, chimiques)
3. Biens de consommation
4. Secteur agro-alimentaire (de la fourche à la fourchette),
5. Services urbains.

Ces 5 filières regroupent 43% des importations identifiées comme problématiques, notamment en termes d'impacts environnementaux et de vulnérabilité des approvisionnements.

Un plan d'actions autour de 3 cibles

La formulation d'un plan d'action pour le renforcement de l'économie circulaire dans le Grand Genève constitue une étape importante dans le futur plan d'actions issu de la « charte Grand Genève en Transition » afin de réduire l'empreinte matière et les émissions indirectes résultant de ses territoires.

Il est en conséquence urgent et important que dans l'objectif d'une mobilisation de la société dans son ensemble, les collectivités du Grand Genève :

- adoptent des pratiques circulaires exemplaires, notamment en matière de commande publique (achats, construction, subventionnement, etc.) et adoptent un rôle de leadership pour permettre aux différentes parties prenantes de la société de s’impliquer dans une démarche globale de circularité matière,
- accompagnent les entreprises de la région, par des actions de facilitation de la transformation de leurs stratégies productives vers des pratiques d’économie circulaire, afin de les ancrer dans les réseaux de l’économie locale, et de leur permettre de développer de nouvelles activités durables et de réduire les dépendances aux flux problématiques,
- accompagnent les consommateurs et citoyens vers des choix pour mieux et moins consommer, orientés sur une échelle locale et basés sur les boucles de circularité.

Ce plan d’action se présente physiquement sous la forme de 3 livrets :

- Livret 1 : guide utilisateur
- Livret 2 : vision, objectifs et vue d'ensemble
- Livret 3 : premières actions - édition 2024 comprenant les fiches action

9 leviers d’actions identifiés :

Catégories	N.	Fiches actions	Filières	Public cible
Observer, suivre et évaluer les pratiques d'économie circulaire	1	Mise en place d'une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire.	transverse	tous
Accompagner au changement l'ensemble des acteurs de la vie économique du bassin transfrontalier : communication, sensibilisation, formation	2	Conduite de campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs	transverse	consommateurs
	3	Conception d'une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire, et sa promotion dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières	transverse	entreprises
	4	Accompagnement du changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction	BTP	collectivités publiques
Faciliter des activités de l'économie circulaire : coopération, financement, innovation, cadre législatif et réglementaire	5	Facilitation du passage en douane de matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève	transverse	entreprises
	6	Planification des besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier	BTP	entreprises et collectivités publiques
	7	Création d'un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève	transverse	entreprises
	8	Adoption de critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP/Construction	BTP	collectivités publiques
	9	Identification et évaluation des flux de matière textile usagée, des capacités de tri, des filières de réemplois et valorisation au sein du territoire du Grand Genève	Textile	entreprises et collectivités publiques

Calendrier d'adoption

Cette démarche PACT'Matière a fait l'objet de nombreuses présentations et validations à chacune de ces étapes, tant à l'échelle transfrontalière que métropolitaine : nous entrons maintenant dans le processus final.

Octobre 2022	Démarrage des travaux
Novembre 2022	Examen des travaux préalables et analyse de filières/boucles de circularité potentielles
30 janvier 2023	Atelier élargie : Groupe Travail-Grand Genève Circulaire (GT-GGC) et acteurs des filières prioritaires
15 mars 2023	Version préliminaire (V0) du Pact'Matière
1er avril 2023	Retours des membres du GT-GGC sur la V0
27 avril 2023	Version 1 du Pact'Matière
16 mai 2023	Retours des membres du GT-GGC sur la V1
Avril à juin 2023	Consultation des milieux économiques (Faïtières et acteurs économiques) et du Forum d'agglomération
Mi-juin 2023	Version 2 du Pact'Matière, avec description complète des actions
Mi-juin	Présentation de la V2 au GTT-TE (15.06)
Juin à octobre 2023	Consultations élargies des administrations représentées au GGC et des groupes de travail ou porteurs de projets sur l'agro-alimentaire, les matériaux d'excavation et le réemploi/réparation des filières électroniques et électro-ménagers
Octobre 2023	Version 2 du Pact'Matière
Novembre 2023	Présentation de la V2 au GTT-TE (à confirmer) et/ou Présentation de la V2 au du Forum Transfrontalier d'Économie Circulaire
Avril 2024	Version 3 du Pact'Matière
Mai 2024	Présentation de la V3 en Conférence Economie Circulaire Et au GTT TE du 05 mai
Juin 2024	Présentation de la V3 Bureau et CS du Pôle métropolitain et au GTT-TE du 06 juin
Été-automne 2024	Adoption finale par l'Assemblée du GLCT

PACT'Matière s'intègre pleinement dans la déclinaison opérationnelle de la charte « Grand Genève en Transition ». Son contenu correspond aux ambitions portées par le Pôle métropolitain dans des opérations comme « Entrez dans la boucle » ou le « Forum de l'Economie Circulaire France-Suisse ». Il dynamise de nouveaux secteurs d'activités, vecteurs d'innovations, d'emplois verts et favorisant d'autre part l'approvisionnement local et la sécurité économique du Grand Genève tout en réduisant les empreintes matière et carbone.

Toutefois, la réussite de plan d'action repose sur les ressources humaines et financières qui seront mises à sa disposition dans les prochains mois et années : un important travail d'identification des moyens RH et financiers et leur clef de répartition entre les acteurs du GLCT reste donc à conduire.

Les débats du Comité syndical font état de deux avis de réserve à prendre en compte :

- Précisions et adaptations de la fiche-action n°5 « faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève » : ce principe ne peut être accepté en l'état concernant les matériaux d'excavation ; cette fiche-action doit concerner des matières premières de type textile, mais pas au-delà ;
- Précisions et adaptations de la fiche-action n 6 « planification des besoins en foncier – actuels et futurs- pour le réemploi, le recyclage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier » : le principe de planification à l'échelle du Grand Genève doit s'appuyer sur des principes de réciprocité, d'équilibre transfrontalier. Chacun doit prendre sa part, de part et d'autre de la frontière.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, et sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus ;

- **SOUTIENT** l'adoption de ce plan d'actions dans les instances du GLCT Grand Genève qui en débattront et prépareront les conditions RH et financières pour développer le plan d'actions à l'horizon 2030, sous réserve de la prise en compte des remarques exprimées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/06/2024

Publié ou notifié le 24/06/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

